

**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

**Assemblée générale
5 juin 2014**

Le jeudi 5 juin 2014 s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association française pour la recherche en droit administratif, à 17h, Centre Panthéon, Amphi 2B, 12 Place du Panthéon 75005 Paris.

I – Rapport d'activité 2013-2014

La Présidente prend la parole et dresse le rapport d'activité 2013-2014.

I.1 Adhérents et adhésions

Après 8 années d'existence, le nombre d'adhérents à l'AFDA se situe aux environs d'une centaine d'adhérents, incluant les inscriptions pour le colloque de Paris.

Comme il en est depuis l'origine, la composition de notre association est très largement dominée par le public universitaire (qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs ou de doctorants). Mais un certain nombre de soutiens non universitaires sont à signaler.

Evoquant un dernier point matériel, la présidente indique qu'elle reçoit de temps à autre des demandes de confirmation de ce qu'une adhésion est bien enregistrée ou une cotisation encaissée. Il est vrai que l'association n'accuse pas automatiquement réception des adhésions et cotisations. Le travail bénévole du trésorier est en soi suffisamment prenant pour qu'il ne lui soit pas demandé une telle chose. Il convient donc de considérer l'encaissement du chèque de cotisation, attesté par les relevés de compte bancaire, comme valant adhésion ou renouvellement de l'adhésion. Il convient aussi d'être patient car le trésorier ne passe pas tous les jours à l'Institut Cujas relever les chèques et les encaisser. Un certain laps de temps peut donc s'écouler entre l'envoi d'un chèque et son encaissement.

I.2 Site internet et outil de diffusion

La présidente rend une nouvelle fois hommage au travail efficace et enthousiaste de Monsieur Didier Girard, qui gère le site de l'AFDA depuis 6 ans. Grâce à ses efforts, à des mises à jour très régulières qui permettent notamment de recenser la plupart des manifestations scientifiques portant sur le droit administratif en France, le site de l'AFDA est aujourd'hui un outil complet.

La lettre d'information sur toutes les manifestations à venir en droit administratif est régulièrement diffusée et on remarque son caractère très complet. Cette lettre est préparée par Didier Girard que nous remercions encore.

Evidemment, plus le site contiendra d'informations utiles, plus il sera visité. Le président renouvelle pour cela ses appels antérieurs à une communication à l'AFDA de tout ce qui, dans la vie des laboratoires de droit administratif, est susceptible d'intéresser la communauté des administrativistes (séminaires, colloques, conférences, soutenances de thèses, etc).

Maintenant, quelques statistiques collectées par Monsieur Didier Girard :

Evolutions du contenu (période du 1^{er} septembre 2012 au 11 mai 2013).

Mises à jour de contenu (visibles par les visiteurs) : 332 (soit environ 36 mises à jour par mois)

Mises à jour techniques (transparentes pour les visiteurs mais requises) :6 (Noyau Spip, Noyau système, etc.)

Visiteurs mensuels du site Internet

- 7 100 en avril 2013 (+ 73 %),
- 4 100 en avril 2012 (+ 36 %),
- 3 000 en avril 2011 (+ 76 %),
- 1 700 en avril 2010.

Origine des visiteurs (en avril 2013)

- France (y compris outre-mer) : 56,14 %
- Etats-Unis : 9,52 %
- Allemagne : 5,14 %
- Autres pays : 5,49 %
- Inconnue (IP mobile, proxy, etc.) : 23,71 %

Mécénat

Nous bénéficions d'une opération de « mécénat » de Gandi (il s'agirait de la première de ce genre pour l'AFDA) qui nous offre le bénéfice de la réduction maximale pour l'hébergement (nous payons désormais l'hébergement au même prix que les multinationales...)

Liste de diffusion

- Abonnés à la liste de diffusion : 256 abonnés à ce jour.
- Messages diffusés : 15 (soit 1,66 par mois)

Réseaux sociaux

« amis Facebook » : 1008 personnes

Le nombre de « posts » est proche de celui des mises à jour du site à quelques unités près.

I.3. Les activités

S'intéressant ensuite au bilan de l'année écoulée (2013-2014), la présidente constate qu'il marque le maintien des diverses activités lancées progressivement par l'AFDA depuis sa création en 2006. Il s'agit du 8^e colloque de juin, du 6^e Printemps de la jeune recherche, du 8^e prix de thèse de l'AFDA, du premier prix Rivero décerné en collaboration avec l'AFDC, du 7^e colloque d'automne.

Tout d'abord, la RFDA a publié dans son numéro 1 de 2014, les quatre contributions du 5^e Printemps de la jeune recherche qui s'était tenu l'an passé à Strasbourg et avait été consacré à l'œuvre de Marcel Waline. Le professeur Fabrice Melleray, qui en avait assuré l'animation, a joint une présentation à cette publication.

En décembre 2013 s'était tenue à Aix-en-Provence la Journée d'études sur le thème «*Le contrat au service des politiques publiques*». Les actes vont être publiés très prochainement par l'un de nos fidèles éditeurs, la RFDA. Un léger retard est dû au fait que l'un des intervenants a eu un petit accident l'empêchant d'utiliser son ordinateur pendant de longues semaines.

Autre publication, les actes du colloque de Strasbourg 2013 sur *Le service public* vont paraître en septembre dans la collection *Thème et commentaires* chez Dalloz.

L'AFDA va par ailleurs décerner son prix de thèse 2014, dont la remise aura lieu postérieurement à l'Assemblée générale, et ici même.

Cette année, il y a eu davantage de candidatures : 22 thèses (7 parisiennes, 3 bordelaises, 3 d'Aix et 2 toulousaines ainsi qu'une de Belgique) pour 18 candidatures reçues l'an dernier.

Le jury réuni pour attribuer ce prix était composé d'un représentant du comité d'honneur de l'association J. Moreau qui présidait le jury, et des professeurs G. Darcy, M. Doat, C. Vautrot-Schwartz, E. Saillant et S. Gilbert. La présidente les remercie de leur disponibilité et du soin apporté à la détermination du lauréat 2014. La présidente remercie tout particulièrement Simon Gilbert d'avoir organisé le déroulement de ce prix.

Réuni le 27 mai dernier, le jury a couronné la thèse de Monsieur Charles Froger, **La prescription extinctive des obligations en droit public interne, sous la direction de Monsieur le Professeur Fabrice Melleray.**

Le succès rencontré par les premières éditions du Printemps de la Jeune Recherche à Montpellier, Bordeaux, Grenoble, Toulouse et Strasbourg a permis de poursuivre cette intéressante initiative. La présidente remercie le Professeur Benoît Plessix d'avoir pris en charge l'organisation de la sélection des candidatures pour le 6^{ème} Printemps de la jeune recherche, consacré hier à Roger Bonnard. Nous remercions le jury, composé des professeurs P. Delvolvé, S. Gilbert, N. Foulquier, B. Plessix. Il y a eu cette année neuf propositions (3 Toulouse, 1 Bordeaux, 1 Paris II, 1 Grenoble, 1 Brest, 1 Toulon, 1 Pologne).

Nous avons lancé par ailleurs un nouveau prix de thèse. Le prix de thèse « Jean Rivero » sera délivré conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser tous les deux ans une thèse de droit des libertés rédigée en langue française. Cette année, le prix récompense une thèse de droit des libertés soutenue en 2011 ou 2012. C'est notre Secrétaire général, le Professeur Xavier Dupré de Boulois qui est chargé de son organisation en partenariat avec les membres de l'AFDC. Nous avons reçu les dossiers des candidats. Il y a 14 candidatures dont 8 parisiennes et 6 provinciales.

Le jury est composé de Xavier Bioy (Université Toulouse 1 Capitole), Martin Collet (Université Panthéon-Assas Paris 2), Xavier Dupré de Boulois (Université Grenoble 2), Anne Levade (Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne), Sophie Nicinski (Université Panthéon-Sorbonne Paris 1) et Dominique Rousseau (Université Panthéon-Sorbonne Paris 1).

Nous avons attendu notre manifestation annuelle pour décerner officiellement ce prix à Monsieur **HUTEN Nicolas, *La protection de l'environnement dans la Constitution française. Contribution à l'étude de l'effectivité différenciée des droits et principes constitutionnels***, Thèse Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 30 novembre 2011

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement géographique, malgré les charges universitaires, le président souligne la permanence du travail collectif. Grâce à des réunions et aux échanges électroniques incessants, chacun des membres du conseil d'administration a pu participer à la réflexion et à l'élaboration des projets ; chacun a également accepté d'assumer une part des tâches administratives et matérielles.

Plus spécialement, le président remercie au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Benoît Plessix pour l'organisation de la sélection des candidatures pour le 6^{ème} Printemps de la jeune recherche
- Simon Gilbert pour l'organisation du prix de thèse 2014 ;

- Xavier Dupré de Boulois pour l'organisation du prix de thèse Rivero 2011 2012 ;
- Le Professeur Florian Linditch pour nous avoir accueilli à Aix en décembre dernier ;
- Et SURTOUT notre collègue Maryse Deguerge et notre président d'honneur Bertrand Seiller pour l'organisation conséquente et magistrale du colloque de Paris. Sont également remerciés l'ensemble des centres de recherche ayant contribué au financement et à l'organisation de cette manifestation (voir le rapport financier).

Quelques informations sur ce colloque. Il s'agit d'un colloque dont la quasi totalité est prise en charge par les deux universités qui nous accueillent.

L'AFDA a pris en charge l'envoi des plaquettes par le biais d'enveloppes imprimées et pré-timbrées et certains transports.

Seront particulièrement remerciés pour leur soutien financier :

- le CRDA (Centre de recherches en droit administratif) de l'Université Paris II, dirigé par le PR B. Seiller et l'Institut Cujas qui nous héberge depuis fort longtemps ;

Sont également remerciés au titre de Paris II Mmes Pillant-Gomez et Jean-Baptiste, Camille Audy – Johann Helwig – Jean Hugues Barbé – Di Francesco Dimitri. Thibault Leleu (MC)

- L'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, dont fait partie le CERAP qui assure la co-organisation de cette manifestation (appartenant lui-même à l'UMR de droit comparé de Paris I dirigée par notre collègue H. Ruiz-Fabri). Sont également remerciés Monsieur Pierre Bourdon, Mmes Mammoudy (ATER) et Sophie Guy de l'UMR

- Côté « éditorial », l'AFDA remercie la RFDA en la personne de ses directeurs P. Delvolvé et P. Bon pour le soutien apporté à la publication de la jeune recherche et à la journée d'études de décembre. Notre nouvel éditeur, Dalloz, est également à l'honneur ici.

Un mot de remerciement enfin à tous les intervenants, qui contribuent chaque année à la qualité des colloques de l'AFDA.

Soumis au vote, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Comme chaque année, la présidente adresse des remerciements appuyés à Simon Gilbert, notre nouveau trésorier, pour la gestion des (maigres) ressources de l'association.

II – Rapport financier 2013-2014.

Le président donne la parole sur le deuxième point de l'ordre du jour à Simon GILBERT, trésorier de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1. Recettes.

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres. La majorité des adhésions sont celles d'un montant de 30 euros ou, en raison du nombre d'étudiants adhérents, celles d'un montant de 10 euros, nombreuses dans les nouvelles adhésions ou dans les renouvellements d'adhésions. Grâce aux membres bienfaiteurs, des adhésions de 75 euros ont également été perçues, ainsi que celles d'un montant de 250 euros pour les personnes morales, essentiellement des centres de recherches, mais dans un nombre limité (5 centres de recherches) – un autre doit bientôt adhérer (Bordeaux IV).

Au jour du 6 juin 2014, le solde du compte courant de l'Association – en intégrant les chèques des adhésions à encaisser et en déduisant les sommes qui doivent être reversées au CRDA (qui a avancé une partie des frais de restauration, notamment (boulangerie: 180, repas : 3, repas du dîner : 1170) s'élève à 4707, 81 euros. Ce montant n'intègre pas certaines dépenses (1000 euros pour le prix de thèse, fonctionnement du site Internet [environ 100 euros]).

On peut noter que l'essentiel des adhérents cotisent au moment du colloque annuel de juin, alors que l'AFDA doit participer au financement de la journée de décembre et engager des dépenses importantes dès avril/mai pour l'organisation du colloque annuel. Le trésorier attire l'attention sur la nécessité de payer sa cotisation annuelle dès les mois de septembre-octobre.

2. Dépenses

Outre les dépenses courantes d'achat de fournitures (enveloppes: 590 euros pour le colloque de juin ; et 565 euros pour le colloque de décembre) ; on a enfin pu apurer les comptes du colloque de Grenoble (800 euros ; une fois 600 euros, l'autre fois 200 euros), l'assurance (MACIF : 344, 07 euros) ou le fonctionnement du site internet (100,46 euros), on note à ce jour :

- Au titre du prix de thèse, 1000 euros, ainsi que les frais d'organisation du jury (270 euros) pour le repas.
- Frais de transport des intervenants : 1099, 07 euros

S'agissant du colloque de Paris organisé conjointement par Paris I et Paris II, un système de financement identique à celui utilisé pour les colloques de Nancy, Montpellier, Bordeaux, Grenoble, Toulouse et Strasbourg a été utilisé. Il s'agit à titre principal d'une participation financière des centres de recherche d'accueil du colloque.

Soumis au vote, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

III – Présentation du programme d'activités 2014-2015

Les projets ne manquent pas pour l'avenir.

La journée d'études de décembre se déroulera à Poitiers le vendredi 12 ou 13 décembre 2014 et portera sur « L'utilisation du domaine public ».

Le colloque de juin 2015 aura lieu à Lyon sur le thème du juge judiciaire, l'intitulé définitif restant à préciser.

Le 7^{ème} printemps de la recherche (2015) sera consacré à

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée

La séance est levée à .